



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE**

**Séance du 26 septembre 2022**

**L'An deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme RACHEL Julie, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.**

Date de convocation : 20 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 9

**Etaient présents** : MM. RACHEL Julie, DESBRUGERES Serge, DESBRUGERES Béatrice, TROUILLARD Jean PINCELOUP Laurent, MONÉRIE Nelly, SERMADIRAS Marie-Hélène.

**Absents** : BOULOUX Stéphanie, MAROLLES Elisabeth (pouvoir à Julie RACHEL).

Mme Marie-Hélène SERMADIRAS a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

### **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SALLE A. SIMON**

Suite au retrait de la commune du Syndicat Intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON, la préfecture a transmis l'arrêté approuvant ce retrait et portant dissolution du Syndicat.

La commune de Souancé au Perche étant propriétaire de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Que tous les équipements soient incorporés dans le patrimoine communal de Souancé au Perche
- Que les actifs et les passifs du Syndicat soient versés à la commune de Souancé au Perche
- De donner tout pouvoir à Mme Rigot, maire de Souancé au Perche, en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens du Syndicat et à la reprise de l'actif et du passif.

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N° 1**

Suite à une erreur dans l'affectation du résultat 2021, il convient de faire une décision modificative ainsi :

- **Recettes**
  - o 002 Affectation de résultats + 554,00
- **Dépenses**
  - o 6262 Frais de télécommunication + 554,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

## **ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE M 57**

Suite à une réunion avec le trésorier, il nous invite à changer de nomenclature à partir du 01 janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui s'appliquera au budget principal de Saint Jean Pierre Fixte.

## **DESIGNATION DELEGUES CNAS**

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner un délégué représentant des élus et un délégué représentant les agents au sein du Comité National d'Action Sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de nommer Nelly MONERIE pour représenter les élus et Sabrina CADIEU pour représenter les agents.

## **CONTRAT BERGER LEVRAULT / SEGILOG**

Madame Le Maire informe que la société SEGILOG, prestataire informatique, nous invite à renouveler notre contrat avec elle pour l'acquisition de logiciels et de prestations de services. Celui-ci est établi pour 3 ans, soit du 15 octobre 2012 au 14 octobre 2025. Le montant annuel à régler est de 2 151 € HT pour la cession du droit d'utilisation et de 239 € pour la maintenance et la formation, soit 2 390 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat.

## **TRAVAUX EGLISE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil départemental a lancé un plan d'aides pour les églises et les petits patrimoines remarquables.

A ce titre elle propose de faire les travaux de restauration de l'église. Le devis s'élevant à 3 480,70 € HT, elle propose de solliciter le département pour une subvention à hauteur de 30 % soit 1 045 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte de solliciter cette subvention.

## **NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Il convient de désigner un correspondant défense ayant pour fonction la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte et retient la candidature de Serge DESBRUGERES.

## **BIEN EN ETAT D'ABANDON**

Madame le Maire informe le conseil municipal sur la procédure en cours pour faire reconnaître un bien en état d'abandon située 31 rue de Charroyau. A ce jour une estimation des Domaines est en cours.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme B. DESBRUGERES évoque les colis de Noël et propose d'alterner une année sur deux par un repas offert aux aînés. Elle rappelle le coût des colis 2021 de 1 090 €. Madame M.H. SERMADIRAS préférerait un repas plutôt que le colis. Mme J. RACHEL propose de faire un sondage auprès des personnes concernées, le choix sera en fonction de la majorité des réponses.

Mme B. DESBRUGERES informe le conseil municipal de la réouverture de la piscine Aquaval.

Mme J. RACHEL fait le point sur les travaux de voirie situés chemin de la vigne et informe que la facture est inférieure de 3 000 € par rapport au devis initial.

Mme M.H. SERMADIRAS demande si la maison communale a été vendue. La vente a été signée le 04/08/2022 au prix net vendeur de 150 000 €.

Les compteurs d'eau en télérelève ont été commandés.

Mr S. DESBRUGERES informe le conseil qu'une fuite située dans une maison du bout du Bois a été réparée par Guy CARTAL. Suite à la réparation de cette fuite, qui existait manifestement depuis des années, la consommation d'eau a chuté de 300 m3 par semaine.

Mr S. DESBRUGERES évoque le changement d'opérateur téléphonique et internet, ainsi que la suppression des prestations inutiles, qui vont permettre une économie de 1 408 € par an.

Les décorations de Noël ont été commandées. Concernant les plages horaires de l'éclairage public, une décision sera prise au prochain conseil municipal afin de les réduire.

Mme RACHEL revient sur les travaux à effectuer au niveau du terrain de tennis. Chacun devra réfléchir sur le projet d'aménagement de cet espace.

Mr S. DESBRUGERES informe le conseil que la mairie a reçu le CRAC de la SAEDEL. Toutefois il a contacté l'organisme afin d'avoir des précisions complémentaires. L'approbation de ce CRAC sera évoquée lors d'un prochain conseil municipal.

Mr DESBRUGERES évoque l'encombrement de la sacristie et propose une journée de nettoyage en partenariat avec le comité des fêtes. La date du 12 octobre a été retenue.

Mr Desbrugères revient sur l'assemblée générale du Sictom du 28 septembre 2022 où il a notamment été évoqué l'évolution des services du Sictom. A partir de janvier 2024 les habitants seront dotés d'un bac jaune pour tous les emballages soit individuel, soit collectif sur les points de regroupements actuels. Il y aura, en alternance, une collecte toutes les 2 semaines pour les ordures ménagères (Bac noir) et les emballages (Bac jaune). Il n'y aura pas de changement pour les colonnes d'apport volontaire et la déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

## **LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 27-2022

Dissolution du syndicat intercommunal de la salle A. SIMON (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 28-2022

Décision modificative du budget principal n° 1 (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 29-2022  
Adoption de l'instruction budgétaire M57 (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 30-2022  
Désignation délégués CNAS (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 31-2022  
Contrat berger Levraut/Ségilog (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 32-2022  
Travaux église (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 33-2022  
Nomination d'un correspondant défense (approuvée à l'unanimité)

**Approbation de la séance du 26 septembre 2022**

Julie RACHEL		Serge DESBRUGERES	
Stéphanie BOULOUX	Absente	Béatrice DESBRUGERES	
Elisabeth MAROLLES	Pouvoir à J. RACHEL	Nelly MONERIE	
Laurent PINCELOUP		Marie-Hélène SERMADIRAS	
Jean TROUILLARD			